

Votation du 24 novembre : le CJB reçoit des précisions sur son rôle

La Neuveville, le 26 avril 2013

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a éclairci la question de son rôle dans la campagne en vue du vote institutionnel du 24 novembre. Il a pris connaissance avec satisfaction d'une réponse du Conseil-exécutif à une lettre dans laquelle il demandait des éclaircissements.

Sur cette base, le CJB va prochainement prendre position sur sa recommandation de vote. Pour ce faire, il va s'appuyer sur un rapport qui a été commandé à la section Institutions et devrait en principe être discuté en plénum lors de la séance ordinaire du 26 juin. Le CJB prendra en considération le fait qu'il est un organe avec des compétences exécutives et consultatives. En ce sens, lorsqu'il rend un avis ou une recommandation, il n'est pas tenu à un fonctionnement collégial et s'attachera à rendre compte des avis minoritaires qui se seront exprimés en son sein.

Les membres du CJB ont été informés qu'ils ont la possibilité de s'engager à titre personnel au sein de leurs partis, de comités de campagne ou individuellement. Lorsqu'ils s'exprimeront publiquement, ils devront veiller à préciser qu'ils ne parlent pas au nom du CJB. En principe, seul le président, le président de la section Institutions ou le secrétaire général engageront l'institution.

Le CJB avait également demandé au Conseil-exécutif de s'expliquer sur sa stratégie en vue de la campagne. Entretemps, une série d'interventions parlementaires ont été déposées au Grand Conseil sur le même sujet. Le CJB attend de prendre connaissance des prochaines réponses du gouvernement. Il rencontrera également bientôt la Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassiennes (DAJ) pour discuter de divers détails en lien avec la campagne.

Pour rappel, le CJB a récemment rencontré une délégation gouvernementale du canton du Jura qui lui a expliqué que le Gouvernement jurassien a engagé une entreprise de communication afin l'appuyer en vue de la votation mais n'injecterait pas d'argent public dans des actions de propagande.

Annexe

- Lettre du Conseil-exécutif

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

Adresse du secrétariat:
Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch